Sentier de la Marquise du Deffand

Randonnée balisée N°20.

Un circuit historique avec tout près du départ la Croix de Saint-Prix -martyr en 274-, le village du Deffand où a séjourné au XVIIIe siècle la marquise du Deffand puis le monument d'Alfred Saison militant républicain- qui luttait en 1852 contre le coup d'état du 2 décembre 1851 de Louis Napoléon Bonaparte.



Durée : 3h 30 **▲** Difficulté : 11,33 km **Distance**: 🚳 Retour point de départ : **✓ Dénivelé positif :** 95 m 🕰 Activité : **Dénivelé négatif**: 93 m **X** Région :

306 m

253 m

Saints (89520) m Commune:

Moyenne

Pédestre

Puisave

Oui



Description

A Point haut :

Point bas :

(D/A) Départ Place de l'Église.

Prendre plein Est la Rue de Saint-Prix. Arrivé aux fontaines de Saint-Prix, tourner à droite vers le hameau du Grand Banny. Continuer sur cette portion de route pour arriver au hameau des Ouvots.

- (1) Dans la grande courbe que décrit la route, descendre tout droit, laisser les chemins latéraux qui desservent les habitations. La rue principale se termine par un chemin.
- (2) Prendre tout droit sur 200m environ. Sur la gauche, un tunnel permet de basculer sur un chemin transversal. À la sortie de ce passage sous une ancienne voie ferrée, tourner à droite. Poursuivre et atteindre un croisement. Monter sur la gauche.
- (3) Face à la haie, bifurquer à droite, laisser les deux prochains chemins sur la gauche.
- (4) Tourner à gauche sur la voie goudronnée. À la prochaine intersection, partir à gauche.
- (5) Pénétrer dans le hameau du Deffand par la gauche. Passer tout droit aux intersections latérales.
- (6) Devant le château, virer sur la droite et de nouveau à droite au prochain carrefour. Poursuivre et atteindre une voie transversale devant un bâtiment agricole. Tourner à droite.
- (5) Prendre sur la gauche la route en direction de Lain. Passer devant le monument dédié à Alfred Saison.
- (7) Dans la courbe que décrit cette route, avant les habitations, virer à droite dans le chemin. Conserver cette direction Sud-Ouest. Après le zigzag, virer à droite en laissant le chemin en face (signalétique concernant un autre parcours). Aboutir à un chemin transversal qui se trouve être une ancienne voie ferrée.
- (8) Obliquer à droite jusqu'à la route. Descendre celle-ci par la gauche, oublier un départ de chemin sur la gauche.
- (9) À l'entrée des virages en S, prendre le chemin de droite. Continuer toujours tout droit pour arriver au Grand Banny. Face à la croix, tourner à droite et aux dernières maisons situées sur la gauche, virer à gauche.

Points de passages

- D/A Église Saint-Prix (Saints-en-Puisaye) N 47.621005° / E 3.26263° - alt. 255 m - km 0
- 1 Prendre la rue qui serpente dans les maisons

N 47.620126° / E 3.277618° - alt. 292 m - km 1.26

- 🌔 2 Passage sous l'ancienne voie ferrée N 47.61976° / E 3.282025° - alt. 272 m - km 1.62
- 3 Croisement de chemins décalés N 47.621061° / E 3.289235° - alt. 275 m - km 2.51
- 4 Débouché sur une voie goudronnée N 47.618084° / E 3.301129° - alt. 286 m - km 3.52
- 5 Carrefour du Deffand N 47.621107° / E 3.30718° - alt. 298 m - km 4.12
- 6 Château de la Marquise du Deffand N 47.623595° / E 3.305464° - alt. 297 m - km 4.43
- 7 Quitter la route pour le chemin N 47.618892° / E 3.314348° - alt. 302 m - km 5.56
- 8 Ancienne voie ferrée transversale N 47.614697° / E 3.310743° - alt. 266 m - km 6.13
- 9 Quitter la route, prendre le chemin N 47.614677° / E 3.300803° - alt. 265 m - km 7
- 10 Quitter la route, prendre le chemin N 47.609329° / E 3.284825° - alt. 293 m - km 8.47
- 11 Croisement de routes N 47.616391° / E 3.266589° - alt. 291 m km 10.27
- D/A Église Saint-Prix (Saints-en-Puisaye) N 47.621012° / E 3.262619° - alt. 256 m km 11.33
- (10) Prendre le chemin de gauche, ensuite le premier chemin de droite et suivre jusqu'au hameau des Gallons qu'il faut traverser en gardant la petite route.

(11) Traverser et prendre en face direction les Brûlés. Passer le pylône antenne sur la gauche.

Cette petite route se termine en chemin de terre qui aboutit sur une voie d'entrée au village de Saints. Descendre la Rue de la Malrue par la droite, puis passer devant l'église pour retrouver le point de départ (D/A).

Informations pratiques

Les points d'eau sont nombreux mais non potables, alors prudence!

Circuit possible en VTT ou VTC en sens inverse.

Par fort ensoleillement, eau et couvre chef sont indispensables.

Cette randonnée est proposée par l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre.

Le balisage est assuré par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre suivant la charte graphique de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre dans le sens de la description et porte le N°20.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

En cas de soucis, merci de remplir ce questionnaire (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

A proximité

Le monument d'Alfred Saison se trouve à la sortie du Deffand en direction de Lain.

La ferme du Moulin Vanneau, musée vivant.

Les peintures murales de l'église Saint-Prix.

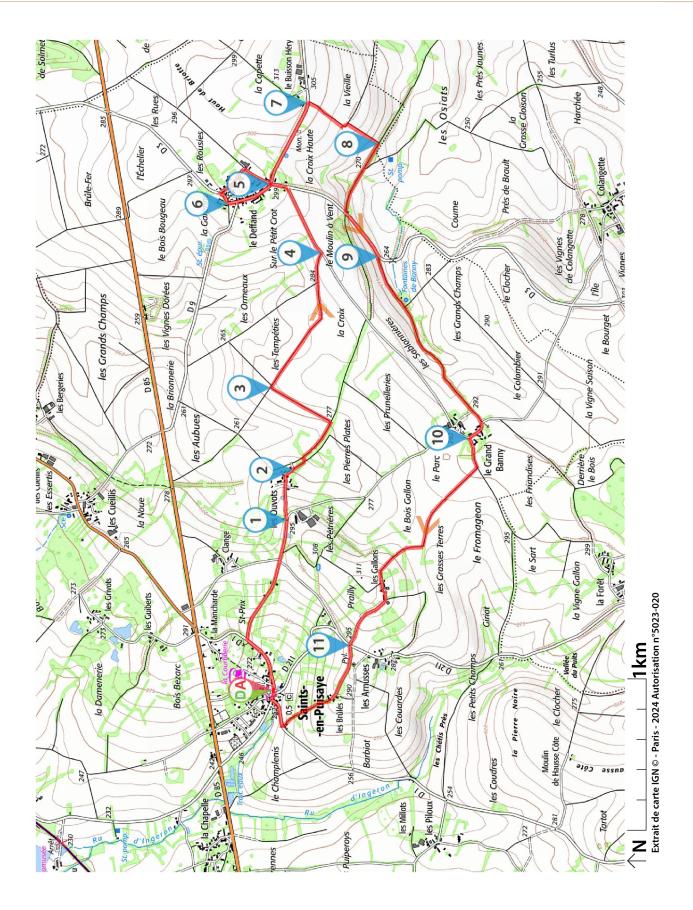
Le village de Saints-en-Puisyaye.

Donnez-nous votre avis sur: https://www.visorando.com/randonnee-sentier-de-la-marquise-du-deffand/

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

Tel: 03 86 45 61 31 - Site internet: https://www.puisaye-tourisme.fr/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.